

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC NOGENT SUR SEINE 2 B AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 10400 NOGENT SUR SEINE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

M Julien PIONNIER, représentant de la société 1001 PLIAGES S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 RUE DE LA TABLOTTE 77370 MAISON ROUGE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

SAS Holding PIMO

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 avril 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Patrice LANGUILLAT  
Responsable de point de vente

*M. Pionnier*

JST141

*"Lu et APPROUVE"*

**CIC Est**  
Patrice LANGUILLAT  
Responsable de Bureau  
NOGENT SUR SEINE